



10 février 2021

CIRCULAIRE CTOI 2021-10

Madame/Monsieur,

DEMISSION DE LA PRESIDENTE DE LA CTOI

C'est avec regret et après mûre réflexion, que j'informe les Membres de la Commission que j'ai décidé de démissionner des fonctions de Présidente de la CTOI afin de me concentrer pleinement sur ma nouvelle mission au sein du Ministère de l'Agriculture, de l'élevage, de la pêche et des coopératives. Je ne serai donc pas en mesure de consacrer autant de temps à la CTOI que nécessaire. Le 10 février 2021 sera mon dernier jour en tant que Présidente. J'espère que cela n'occasionnera pas trop de désagréments à la Commission.

Cela a été pour moi un honneur de travailler avec vous tous et un privilège d'avoir reçu votre confiance et votre soutien en qualité de Présidente de la CTOI depuis 2018. Au cours de ma mission, j'ai vu la Commission évoluer positivement, un plus grand nombre de Membres participant activement avec passion et engagement non seulement pour relever les défis auxquels sont confrontés les stocks de poissons mais également pour s'assurer que la CTOI devienne une organisation à même d'exercer efficacement son mandat. Les Membres ont dû, sans cesse, faire des choix difficiles pour veiller à l'élaboration et adoption de résolutions sur des questions émergentes. Je suis donc persuadée que ce zèle et cet effort concerté se poursuivront durant la mise en œuvre, donnant lieu à des pêches durables qui bénéficieront à nos communautés dans les années à venir.

Le Vice-Président, Mme. Kim Jung Re (Rép. de Corée), a aimablement accepté de présider la Session extraordinaire du mois de mars et de diriger la Commission jusqu'à ce qu'un nouveau Président soit élu

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de vous servir et de votre compréhension. Je vous adresse tous mes vœux de succès pour l'avenir.

Cordialement,

Susan Imende
Présidente

Distribution

Parties contractantes de la CTOI : Australie, Bangladesh, Chine, Comores, Érythrée, Union Européenne, France (Territoires), Inde, Indonésie, Iran (Rép. Islamique d'), Japon, Kenya, Rép. de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Afrique du Sud, Sri Lanka, Soudan, Rép. Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume-Uni, Yémen. **Parties coopérantes non-contractantes** : Liberia, Sénégal. **Organisations intergouvernementales, organisations non-gouvernementales. Présidente de la CTOI. Copie** : Siège de la FAO, Représentants de la FAO auprès des CPC.

Ce message est envoyé uniquement par email.